

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/36/86
4 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 67 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/SPC/36/L.25

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 48ème séance, tenue le 3 décembre 1981, la Commission politique spéciale a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/36/L.25. La Commission était également saisie d'un état des incidences administratives et financières de ce projet, publié sous la cote A/SPC/36/L.30.
2. Aux termes du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/SPC/36/L.25, l'Assemblée générale approuverait le rapport du Comité de l'information 1/ et ses recommandations 2/. Le projet de résolution A/SPC/36/L.25 contient aussi, dans divers paragraphes du dispositif, des recommandations concernant certains des problèmes sur lesquels portent les recommandations du Comité de l'information. Le présent état d'incidences administratives et financières concerne, en premier lieu, les recommandations formulées dans le projet de résolution A/SPC/36/L.25 et, en second lieu, les recommandations incluses dans le rapport du Comité de l'information qui ne sont pas reprises dans les paragraphes du dispositif du projet de résolution en question.
3. Aux termes du paragraphe 7 du projet de résolution A/SPC/36/L.25, l'Assemblée générale demanderait que le Comité commun de l'information des Nations Unies, qui est l'instrument essentiel de coordination et de coopération interinstitutions dans le domaine de l'information et qui est chargé de mettre au point, dans ce domaine, une approche commune qui couvre tous les aspects des activités des organismes du système des Nations Unies, poursuive sa tâche et soit renforcé et rendu plus efficace.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session,
Supplément No 21 (A/36/21).

2/ Ibid., par. 154.

Pour atteindre ce double objectif, il faudrait créer deux postes (un poste P-5 et un poste G-4) dont les titulaires feraient les travaux de recherche et d'évaluation nécessaires pour établir le plan d'action du Comité commun de l'information des Nations Unies. Pour créer ces deux postes, il faudrait des crédits supplémentaires d'un montant de 125 800 dollars, qui se répartiraient comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traitements et dépenses communes de personnel	97 500
Coût des services communs	<u>28 300</u>
Total	<u><u>125 800</u></u>

4. Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 12 du dispositif du projet de résolution A/SPC/36/L.25, l'Assemblée prierait le Secrétaire général de faire en sorte que le Département de l'information s'emploie plus activement à assurer l'équilibre entre les langues officielles utilisées dans les publications et les programmes du Département. Il est proposé à cet égard de publier quatre numéros par an de la Chronique de l'ONU en russe, avec un tirage de 2 000 exemplaires. Le coût de la publication de huit numéros de cette Chronique pendant l'exercice biennal 1982-1983 est estimé à 46 000 dollars.

5. Aux termes de l'alinéa b) du paragraphe 12 du dispositif du projet de résolution A/SPC/36/L.25, l'Assemblée prierait le Secrétaire général de renforcer le groupe compétent du Département de l'information qui est chargé de la production de documents d'information en espagnol sur l'Organisation des Nations Unies en vue de les diffuser par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies et des bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont situés dans les pays hispanophones.

6. Actuellement, des dépêches sont envoyées de temps à autre en espagnol aux centres d'information des Nations Unies et aux bureaux du PNUD qui sont situés dans les pays hispanophones. Si ces dépêches devaient être envoyées quotidiennement, il faudrait créer un poste de fonctionnaire de l'information (P-3), ce qui entraînerait des dépenses de 36 100 dollars au titre des traitements et de 11 600 dollars au titre des dépenses communes de personnel. En outre, on estime que, pour envoyer ces dépêches quotidiennement, il faudrait un montant supplémentaire de 10 000 dollars pour les frais de télégramme. Le coût des services communs nécessaires en ce qui concerne le nouveau poste est estimé à 14 800 dollars.

7. Aux termes du paragraphe 13 du projet de résolution A/SPC/36/L.25, l'Assemblée prierait le Secrétaire général a) de présenter au Comité de l'information, pour décision lors de sa prochaine session consacrée à des questions de fond, un plan de régionalisation de la Division de la radio et des moyens visuels, en gardant présente à l'esprit la résolution 35/201 de l'Assemblée générale, et conformément aux vues exprimées et aux suggestions faites au cours du débat sur la question; b) sans préjudice du plan susmentionné de régionalisation de la Division de la radio et des moyens visuels, de prendre les mesures nécessaires pour créer un groupe des Caraïbes, pour étoffer le Groupe de l'Afrique et pour envisager d'élargir le Groupe arabe au Service de la radio du Département de l'information, dans la mesure du possible en réaménageant les ressources existantes, et en maintenant et en renforçant ses responsabilités en tant que producteur de programmes radio-télévisés à destination des pays de langue arabe; et c) de présenter des propositions précises au Comité de l'information lors de sa prochaine session afin de permettre au Groupe de l'Asie d'organiser des programmes à une échelle suffisante dans d'autres langues importantes de la région.

8. En ce qui concerne les alinéas a) et c) qui sont cités ci-dessus, le Secrétaire général présenterait ses propositions au Comité de l'information lors de sa prochaine session. En ce qui concerne l'alinéa b), pour créer un Groupe des Caraïbes qui diffuserait des programmes de radio en anglais et en français, les programmes en espagnol continuant d'être produits par le Groupe de l'Amérique latine et de la Péninsule ibérique, il faudrait quatre postes : un poste P-4 pour le chef du groupe, un poste P-3 pour un rédacteur/producteur, un poste d'assistant de production (G-5) et un poste de secrétaire (G-4). Le poste de rédacteur/producteur serait prélevé sur ceux du Groupe de l'Amérique du Nord, mais il faudrait créer les trois autres postes (un poste P-4, un poste G-5 et un poste G-4). Il faudrait aussi des crédits supplémentaires pour couvrir les frais de production des programmes de radio. Pour créer un groupe des Caraïbes, il faudrait donc des crédits supplémentaires d'un montant de 275 600 dollars, qui se répartirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traitements et dépenses communes de personnel (un poste P-4, un poste G-5, un poste G-4)	126 800
Services techniques	55 600
Fournitures	95 100
Frais de distribution	26 300
Coût des services communs	<u>41 800</u>
Total	<u>275 600</u>

9. Pour étoffer le Groupe de l'Afrique, il faudrait un rédacteur/producteur (P-3) et un(e) secrétaire (G-4) et des crédits supplémentaires pour couvrir les frais de production, ce qui permettrait au Groupe de diffuser davantage de programmes en Swahili. L'augmentation des effectifs du Groupe de l'Afrique entraînerait donc des dépenses supplémentaires de 192 900 dollars, qui se répartiraient comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traitements et dépenses communes de personnel (un poste P-3, un poste G-4)	77 600
Services techniques	42 800
Fournitures	14 200
Frais de distribution	30 000
Coût des services communs	<u>28 300</u>
Total	<u>192 900</u>

/...

10. Au paragraphe 14 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de donner pleinement suite aux propositions qu'il a formulées dans le document A/AC.198/36 et qui ont été approuvées par le Comité de l'information, concernant l'augmentation du nombre des émissions sur ondes courtes de l'Organisation des Nations Unies.

11. Dans le rapport sur l'augmentation du nombre des émissions sur ondes courtes de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/36), on envisageait, dans une première phase, d'étendre à l'année entière le programme d'émissions de cinq jours par semaine qui n'existe à l'heure actuelle que pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Il faudrait pour cela prévoir 9 postes permanents pendant toute l'année - 7 destinés à des rédacteurs-producteurs et 2 à des secrétaires - et disposer de crédits pour recruter du personnel au titre de contrats de louage de services pour des émissions quotidiennes sur ondes courtes en portugais, swahili, somali, grec, hébreu et japonais; ces postes et ces crédits ne sont actuellement disponibles que pour les sessions de l'Assemblée générale, pour les émissions quotidiennes sur ondes courtes diffusées cinq jours par semaine par le Service de la radio. Les dépenses à prévoir pour mettre en oeuvre cette première phase du projet d'augmentation du nombre des émissions sur ondes courtes de l'Organisation des Nations Unies sont les suivantes :

	<u>Dollars</u>
Traitements :	
7 rédacteurs-producteurs (P-3)	252 700
2 secrétaires (G-4)	45 400
Dépenses communes de personnel	95 600
Services techniques	480 000
Location d'émetteurs	345 000
Contrats de louage de services	240 000
Coût des services communs	130 600
Suppression des postes temporaires prévus pendant l'Assemblée générale	(204 000)
Total	<u>1 385 300</u>

12. Etant donné qu'il serait nécessaire de réaménager les ressources existantes en vue de la création d'un groupe distinct des Caraïbes, il n'est plus possible de procéder à de nouveaux réaménagements de l'ampleur requise pour donner effet à la présente proposition. L'avis de l'Assemblée générale est demandé pour déterminer les priorités à ce sujet.

13. Au paragraphe 16 du projet de résolution, le Secrétaire général serait prié de faire en sorte que le Département de l'information poursuive et renforce encore les relations de collaboration dans le domaine de l'information avec les pays non

/...

alignés, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés ainsi qu'avec les agences de presse régionales des pays en développement, et que, à cet égard, le Département de l'information soit équipé de façon à pouvoir fournir au Pool des agences de presse des pays non alignés des informations sur les activités du système des Nations Unies dont celles-ci assurent la retransmission.

14. Le Pool des agences de presse des pays non alignés reçoit actuellement des communiqués quotidiens en anglais ou en français pouvant aller jusqu'à 500 mots. Pour satisfaire les besoins du Pool, on propose que des communiqués quotidiens soient envoyés au Pool à la fois en anglais et en français. Les textes à envoyer au Pool pourraient être établis par le personnel dont on dispose. Toutefois, pour assurer l'envoi des communiqués dans les délais requis, il faudrait prévoir un poste permanent de dactylographe bilingue (G-4), ainsi que des crédits afin de pouvoir envoyer par télex des communiqués dans une troisième langue. Les dépenses à prévoir à cet effet s'élèveraient à 63 400 dollars, dont détail ci-après :

	<u>Dollars</u>
Traitements et dépenses communes de personnel	29 900
Communications	20 000
Coût des services communs	<u>13 500</u>
Total	<u><u>63 400</u></u>

15. Au paragraphe 20 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général : a) de prendre les mesures voulues pour renforcer la capacité des centres d'information, là où cela est nécessaire; b) de présenter, sur la base de consultations entre le Département de l'information et d'autres organes intéressés des Nations Unies, et en se fondant sur les conclusions formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport (A/34/379), et sur les observations faites par le Secrétaire général à ce sujet (A/34/379/Add.1), présentées dans le document A/36/218, une étude sur les moyens d'accroître le rôle des centres d'information, et visant, conformément aux directives énoncées par l'Assemblée générale, à définir des mesures propres à accroître la souplesse fonctionnelle de ces centres d'information, ce qui leur permettrait d'adapter leurs activités aux besoins et vœux des pays concernés, ainsi qu'à renforcer l'efficacité de leurs travaux et à améliorer la coordination de leurs activités en tant qu'élément décentralisé de la structure du Département de l'information.

16. Le Secrétaire général est d'avis que le renforcement des centres d'information et l'accroissement de leur rôle sont étroitement liés, et il traitera de ces questions dans l'étude demandée au paragraphe 20 du projet de résolution. A ce stade, il demande une légère augmentation, qui permettrait d'allouer à chacun des 62 centres 1 000 dollars de plus pour les publications locales et 500 dollars de plus pour les frais de voyage, soit un total de 93 000 dollars.

17. Outre les recommandations contenues dans le dispositif du projet de résolution A/SPC/36/L.25, les recommandations suivantes qui figurent dans le rapport du Comité de l'information mais qui n'ont pas été reprises dans le projet de résolution, entraîneraient des incidences administratives et financières.

/...

18. Aux termes de la recommandation 3 du Comité de l'information, toutes les activités du Département de l'information devraient se fonder sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur la volonté d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et être entreprises en conformité avec ces principes et aspirations. Elles devraient aussi traduire le consensus auquel sont parvenus les Etats dans les résolutions 21C/4/19, 21 et 22 adoptées par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa vingt et unième session. Il faudrait donc que le Département de l'information soit représenté à toutes les grandes réunions et conférences sur la question qui seront organisées sous les auspices de l'Unesco. Durant l'exercice biennal 1982-1983, le Département de l'information devrait envoyer au moins un représentant à chacune des réunions suivantes :

- a) Session spéciale de la Conférence générale de l'Unesco, 1982
- b) Session ordinaire de la Conférence générale de l'Unesco, 1983
- c) Quatre sessions du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de l'information
- d) Quatre sessions du Groupe de travail interorganisations du Programme international pour le développement de l'information. Le coût de la participation à ces réunions est estimé à 22 000 dollars.

Le Secrétaire général espère que les frais de voyage connexes pourront être couverts grâce aux ressources existantes.

19. Aux termes de la recommandation 18 du Comité de l'information, il faudrait continuer à souligner le rôle que jouent les organisations non gouvernementales et les institutions et groupes éducatifs, qui constituent des antennes importantes. Il faudrait leur envoyer régulièrement du matériel d'information sur les problèmes qui intéressent l'ONU et le Département de l'information devrait resserrer ses relations avec eux, notamment en renforçant la Section des organisations non gouvernementales dans le cadre de la Division des relations extérieures du Département. La création d'un poste d'agent des services généraux (G-4) serait nécessaire pour permettre à la Section des organisations non gouvernementales d'accroître la production de matériel d'information sur l'ONU, moyennant un coût estimatif de 43 400 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traitements et dépenses communes de personnel	29 900
Coût des services communs	<u>13 500</u>
Total	<u><u>43 400</u></u>

20. Aux termes de la recommandation 25 du Comité de l'information, le Département de l'information devrait entreprendre les activités suivantes :

/...

a) Effectuer d'urgence une enquête parmi les destinataires éventuels de manière à savoir s'ils souhaiteraient recevoir par satellite et dans la langue appropriée un programme hebdomadaire de 10 minutes sur les activités de l'ONU et s'ils seraient prêts à prendre à leur charge le coût du trajet descendant;

b) Dans un premier temps et sur la base de cette enquête, confier à la Division de la radio et des moyens visuels la préparation d'une émission hebdomadaire de 10 minutes sur les activités qui se déroulent à l'ONU pendant l'Assemblée générale, à partir de la trente-septième session;

c) Transmettre cette émission hebdomadaire par le satellite atlantique d'INTELSAT, l'ONU acquittant le coût du trajet montant et les Etats récepteurs celui du trajet descendant. Dans le cas des pays les moins avancés, l'ONU prendrait aussi à sa charge le coût du trajet descendant;

d) Dans un deuxième temps, confier à la Division de la radio et des moyens visuels la préparation d'une émission d'information hebdomadaire de 10 minutes dans les six langues officielles, à destination de tous les Etats Membres, qui serait assurée tout au long de l'année;

e) Transmettre ces émissions sur les activités du système des Nations Unies par les trois satellites du système INTELSAT et si possible par ceux du système INTERSPOUTNIK;

f) En ce qui concerne les pays les moins avancés, l'ONU acquitterait les frais de réception de ces émissions.

21. A l'heure actuelle, trois magazines hebdomadaires en arabe, en espagnol et en français sont produits durant la session de l'Assemblée générale. Ces magazines sont envoyés par avion, à titre expérimental, aux organismes de télévision intéressés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique francophone et en Amérique latine. On vérifiera si les destinataires éventuels souhaiteraient recevoir des programmes par satellite, et s'ils seraient prêts à prendre à leur charge le coût du trajet descendant, comme il est prévu dans la recommandation 25 a). En ce qui concerne le coût du trajet montant des transmissions par le satellite atlantique d'INTELSAT, que l'ONU prendrait à sa charge aux termes de la recommandation 25 c), un montant estimatif de 76 000 dollars serait nécessaire pour quatre programmes hebdomadaires en quatre langues, pour la durée d'une session de l'Assemblée générale.

22. L'Organisation des Nations Unies financerait également, conformément à la recommandation 25 c), le coût du trajet descendant dans le cas des pays les moins avancés. A l'heure actuelle, deux pays seulement (Haïti et le Soudan) rempliraient les conditions voulues pour que l'ONU paye le coût du trajet descendant de la transmission de programmes par satellite. Ce coût est estimé à 43 400 dollars pour la transmission d'un programme hebdomadaire durant une session de l'Assemblée générale. En attendant que soit terminée l'enquête auprès des destinataires

/...

éventuels, demandée dans la recommandation 25 a), il n'est pas demandé de ressources supplémentaires à ce stade. Un rapport sur le coût total de la première phase du programme, ainsi que sur celui de la deuxième phase, sera présenté pour examen à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

23. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/SPC/36/L.25, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire d'un montant total de 912 600 dollars au budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983, dont 772 400 dollars au chapitre 27 (Information) et 140 200 dollars au chapitre 28 D) (Bureau des services généraux, New York). Ces montants peuvent se récapituler comme suit :

	<u>Chapitre 27</u> Dollars	<u>Chapitre 28</u> Dollars	<u>Total</u> Dollars
Paragraphe 2	97 500	28 300	125 800
Paragraphe 3	46 000	-	46 000
Paragraphe 5	57 700	14 800	72 500
Paragraphe 7	233 800	41 800	275 600
Paragraphe 8	164 600	28 300	192 900
Paragraphe 13	49 900	13 500	63 400
Paragraphe 15	93 000	-	93 000
Paragraphe 18	29 900	13 500	43 400
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	772 400	140 200	912 600

24. Il faudrait également inscrire un montant de 98 600 dollars au chapitre 31 (contributions du personnel), qui serait compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes.
